

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi 11 octobre 2016 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Nathalie Charron	Directrice générale par intérim
Monsieur Jean-Jacques Bonenfant	Secrétaire-trésorier adj. par intérim
Madame Chantale Gilbert	Adjointe à la direction

7 personnes assistent à la rencontre

1. Ouverture de la séance

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h05 et déclare la séance ouverte.

Réso 2016-116

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

Adoptée

Réso 2016-117

3. Adoption du procès-verbal du 16 août 2016

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 16 août 2016.

Adoptée

Réso 2016-118

4. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2016

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 2 septembre 2016.

Adoptée

Réso 2016-119

5. Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes d'une partie du mois d'août et de septembre au montant de 92 405.16 \$.

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Nathalie Charron, directrice générale par intérim

Adoptée

6. Affaires municipales

Réso 2016-120

a) Avis d'élection au poste de conseiller 1

Attendu que Monsieur Patrice Dubé conseiller au siège numéro 1, a remis sa démission le 2 septembre afin de déposer sa candidature au poste de maire.

Attendu que le poste du siège no 1 est vacant.

Par conséquent, l'avis d'élection est donnée que le 4 décembre 2016 sera la date fixé pour l'élection à ce poste.

Pour les fins du processus électoral, Nathalie Charron est désignée comme présidente d'élection, assisté de Jean-Jacques Bonenfant nommé secrétaire d'élection.

Mme. Charron a, de ce fait, la délégation pour procéder à l'achat du matériel nécessaire à l'élection et à l'embauche du personnel électoral selon les tarifs déjà autorisés.

Adoptée

Réso 2016-121

a) 2. Demande de dispense de tenir une 2 ième élection partielle

Attendu que la municipalité de Lejeune a terminé le 2 octobre 2016 le processus d'une élection partielle qui a permis de combler les postes de maire et deux conseillers.;

Attendu que la démission d'un conseiller, déjà en poste, afin de permettre à ce dernier de poser sa candidature au poste de maire, et ce, à la fin de la période de candidature, soit le 2 septembre 2016, a rendu ce poste vacant;

Attendu que notre municipalité a utilisé son budget d'élection pour l'élection partielle du 2 octobre 2016;

Considérant que notre municipalité est dévitalisée, que nos ressources financières sont limitées et que le mandat effectif serait moins de 12 mois de l'élection générale de novembre 2017;

Il est proposé de demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire d'accorder à la municipalité de Lejeune une dispense de procéder à une seconde élection partielle en quelques mois;

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Chantal Dufour que monsieur Pierre Daigneault, maire de Lejeune transmette cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adoptée

Réso-2016-122

b) Crédit de taxes pour erreur de facturation 2015

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la facturation 2014 des taxes d'une cliente matricule 2492 05 1680.

Attendu qu'aucune taxes commerces n'a été chargée en 2014, il aurait dû être chargé 1point aqueduc supplémentaire (230\$) et 0.5 point de vidange commerce (100\$).

Attendu que des taxe commerce ont été chargées en 2015 pour l'année 2014.

Attendu qu'il n'est pas permis de charger des taxes pour une année précédente en date de l'année courante, selon le Ministère des Affaires Municipale et de l'Occupation du Territoire. Il avait été chargé 1 point aqueduc 230\$ et 1.5 point ordures commerces (300\$) en 2015.

Considérant ces faits, nous avons fait les corrections et chargé les bonnes taxes à la bonne année. C'est-à-dire, 1 point supplémentaire aqueduc, 0.5 point d'ordure commerces, en 2014. Nous avons annulés les taxes chargés en 2015, c'est-à-dire, 1 point supplémentaire d'aqueduc et 1.5 point d'ordure commerce.

Considérant les taxes chargées au mauvais moment, la cliente n'a pas voulu

payés les taxes de 2014 chargés en 2015, elle a donc eu des intérêts chargés en 2015.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert, et résolu unanimement de faire un crédit de 35.87\$ à la cliente pour des intérêts qui n'auraient pas dû être chargés.

Adoptée

Réso-2016-123

c) Assurance Ultima

Attendu que les assurances de la municipalité doivent être renouvelées.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Chantal Dufour, et résolu unanimement de payer les assurances au montant de 16 972\$.

Adoptée

Réso-2016-124

d) Achat des chèques

Attendu que la caisse Desjardins de la Vallée-des-lacs à changer de numéro de transit. Les chèques que nous possédons ne seront donc plus utilisables.

Attendu que nous avons jusqu'au 31 août 2016 pour changer nos chèques.

Attendu qu'il nous restait environ 300 chèques et que la caisse nous remboursera ces chèques sous présentation de la facture de l'achat des nouveaux chèques.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Marguerite Albert, et résolu unanimement de payer la facture au montant de 661.11\$ taxes incluses.

Adoptée

Réso-2016-125

e) Déneigement cours d'école 2016 à 2019

Attendu qu'une soumission nous a été demandée par la Commission Scolaire de la Vallée des Lacs, pour le déneigement de la cours d'école de Lejeune.

Il est proposé par Norbert Michaud, secondé par Réjean Albert de faire une soumission pour le déneigement de la cour d'école Clair Matin de Lejeune 2016-2019. Au montant de 1 700\$ pour 2016-2017, 1 800\$ pour 2017-2018 et 1 900\$ pour 2018-2019.

M. Pierre Daigneault, maire, sera signataire du contrat officiel pour la municipalité.

Adoptée

Réso-2016-126

f) Acceptation du projet d'entente de la tour de radiocommunication et signature de celle-ci

Attendu qu'une demande de construction de tour de radiocommunication, par le Centre de Services Partagés du Québec, nous avait déjà été demandée et acceptée. La tour sera prétendument construite au printemps 2017. Le permis a été déjà émis.

Attendu que vu les élections récentes nous n'avions pas pu accepter cette entente.

Attendu que nous nommons Pierre Daigneault, maire, pour signer ce document.

Il est proposé par Réjean Albert, secondé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter l'entente et de la signer.

Adoptée

g) Création d'un comité urbanisme

La création du comité est remise à un prochain conseil.

Réso-2016-127

h) TECQ 2014-2018 Dépôt de la programmation révisée

Attendu que la municipalité est tenue de déposer une programmation des travaux révisée le 15 octobre de chaque année.

Attendu que la compilation des coûts des travaux réalisés n'est pas terminée.

Jean-Jacques Bonenfant vérifiera au MAMOT les possibilités de report.

Proposé par Chantal Dufour et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement de demander le report de ce dépôt.

Adoptée

Réso-2016-128

i) Adoption du budget de la RIDT 2017

Attendu que nous avons reçu le budget de la RIDT pour 2017.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Chantal Dufour, et résolu unanimement d'adopter le budget de la RIDT 2017 tel que présenté.

Adoptée

7. Cotisation

Réso-2016-129

a) Renouvellement de l'Association Touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

Attendu que nous sommes membre de l'association Touristique du Bas-Saint-Laurent et que la cotisation est payable en septembre pour l'année 2016-2017.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Chantal Dufour, et résolu unanimement de payer les frais de renouvellement de 272,00\$(municipalité) et 75.00\$ (Festival Le Jeune Archet) plus taxes, pour un total de 398.96\$.

Adoptée

b) Chambre de commerce du Témiscouata

Il est décidé d'attendre plus tard.

8. Administration

a) Utilisation du module de paiement direct

Il est décidé d'attendre plus tard.

Réso-2016-130

b) Infotech – Augmentation de la banque d'heures

Attendu que la banque d'heures est presque épuisée auprès d'Infotech.

Attendu que nous avons besoin de conseils et d'aide pour la comptabilité vu les nouveaux employés.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement de faire l'achat d'une banque de 28 heures au montant de 1960\$ plus taxes.

Adoptée

c) Congés férié

Les employés du bureau font la demande pour avoir les heures complètes d'une journée normale de travail.

Le conseil décide de remettre cette décision à plus tard, lorsque le comité des

ressources humaines sera formé.

Réso 2016-131

d) Signature des chèques

Attendu que le nouveau maire, Pierre Daigneault, devra être le nouveau signataire pour les chèques de la municipalité.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement de nommer Pierre Daigneault maire de Lejeune, Fernand Albert pro-maire et Natahlie Charron directrice générale par intérim, signataires des chèques de la municipalité et d'annuler les noms des autres résolutions.

Adoptée

9. Ressources humaines

Réso 2016-132

a) Travaux pour entretien paysager

Attendu que le contrat de travail de l'employé de l'entretien paysager s'était terminé le 23 septembre 2016.

Attendu que les travaux de l'entretien paysager de la municipalité n'était pas finalisé pour l'hiver.

Attendu que nous devons préparer les terrains de la municipalité pour l'hiver.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'autoriser 30 heures de travail supplémentaire pour Hélène Viel, employé de l'entretien paysager, pour finaliser la préparation des terrains pour l'hiver.

Adoptée

b) Comité des ressources humaines

Il est décidé d'attendre au prochain conseil pour sélectionner un comité des ressources humaines.

10. Voirie

a) Réunion MTQ

Alex Dubé a assisté à la réunion du Ministère des Transport.

Réso 2016-133

b) Gravière de la municipalité – Travaux déjà effectués et en cours

Attendu que la municipalité avait l'obligation d'effectuer certains travaux de restauration depuis 2014.

Attendu que la MRC a exigé que ces travaux soient réalisés avant d'émettre un nouveau bail d'exploitation

Attendu que les travaux demandés nécessitaient la location d'une pelle mécanique et d'un bulldozer et que l'entreprise qui était disponible a été retenue

Il est proposé de payer à Excavation Émilien Beaulieu un montant de 12 974.93 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'autoriser les travaux déjà effectués et de payé Excavation Émilien Beaulieu.

Adoptée

Réso 2016-134

c) Gravière de la municipalité - Balisage

Attendu que la MRC de Témiscouata, dans le cadre des travaux de restauration, oblige également la municipalité à baliser son site d'exploitation

Attendu que Forestim est le fournisseur suggéré par la MRC et que ce dernier nous a donné une évaluation des travaux

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Chantal Dufour d'accepter l'offre de Carl Raymond (Forestim) pour le balisage, le montant autorisé est de 750\$, incluant la main d'œuvre et le matériel. Nous lui fournirons les piquets nécessaires. André Dubé assistera monsieur Raymond pour ce travail.

Adoptée

Gravière de la municipalité – Reboisement

Il est suggéré de contacter les gens du Groupement forestier de Témiscouata pour évaluer la possibilité que ce reboisement soit effectué par eux.

Advenant des coûts pour ces travaux, nous ferons une résolution pour approuver ces frais.

Réso 2016-135

d) Camion 1998

Attendu que le camion a de l'antigel dans l'huile et que c'est un problème qui doit être réglé rapidement.

Attendu que nous avons besoin du camion rapidement pour effectuer les travaux de voirie.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'autoriser la réparation du moteur du camion pour un montant estimé de 20 000 \$ chez Carrefour du Camion RDL.

Adoptée

11. Organismes du milieu

Réso 2016-136

a) Développement Saint-Godard – soutien municipal

Attendu que Développement Saint-Godard ont déposé une lettre d'appui et d'autorisation municipale pour le Festival Le Jeune Archet. Ils ont déposés la demande de subvention auprès de Patrimoine Canada au mois d'août, mais le conseil étant en défaut de quorum n'a pu leur donner l'appui au bon moment.

Attendu que la demande d'appui est la même que les années précédentes, c'est-à-dire, prêt de local des loisirs stationnement, terrain, bibliothèque, publicité conjointe, adhésion ATR, Tourisme Témiscouata, et soutien technique des employés municipaux au besoin. Le tout évalué à un montant d'environ 2000 \$.

Attendu que le festival se tiendra le 18-19-20 août 2017.

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement de signer la demande d'appui pour Patrimoine Canada et d'en accepter les conditions ci-haut mentionnés.

Adoptée

b) Développement Saint-Godard – entretien de la halte

Il nous est déposé une demande pour l'aide à l'entretien de la halte. Les conseillers décident de remettre le sujet à un prochain conseil au printemps 2017.

12. Autres

a) Rapport sur le processus électoral

Le rapport a été déposé.

b) Commission municipale du Québec

Une explication a été donnée par Jean-Jacques Bonenfant. Certaines recommandations ont été faites au conseil municipal.

Réso 2016-137

c) Formation des élus

Attendu que les élus sont nouveaux dans le monde municipal et qu'une formation des élus est essentielle pour assuré une bonne gestion municipale.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'autoriser Chantal Dufour, Marguerite Albert et Pierre Daigneault à suivre une formation pour élus au coût de 115\$ chacun et à faire l'achat d'un manuel de l'élus à 100\$.

Adoptée

Réso 2016-138

d) Employés du bureau

Attendu que les employés du bureau ont beaucoup de rattrapage et de classement à faire au bureau municipal.

Attendu que Nathalie Charron ne peut pas tout faire seule.

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement que les employés temporaire restent à leur poste jusqu'en décembre, soit la fin du budget ou encore jusqu'au retour de Claudine Castonguay.

Adoptée

13. Demande de dons

Réso 2016-139

a) Fermières de Lejeune

Attendu qu'une lettre de demande de don à été fait par le Cercle des Fermières de Lejeune.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement de prêter le local des loisirs et de faire un don de 50\$.

Adoptée

b) École du JALL

Attendu qu'une lettre de demande de don à été fait par l'école du JALL pour le projet pédagogique du cirque social Le Funambule.

Il est décidé d'attendre et d'étudier cette demande.

Réso 2016-140

c) Panier de Noël

Attendu qu'une lettre de demande de dons à été fait par le comité des Paniers de Noël.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement de faire un don de 100\$ au nom de la Maison famille du Témiscouata.

Adoptée

14. Correspondances

Le maire dépose la correspondance et en fait la lecture au public.

Réso 2016-141

15. Invitation

Le maire en fait la lecture.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement que Pierre Daigneault ira au 19^e Gala du Fonds Jeunesse Témiscouata le jeudi 3 novembre 2016 à 18h00.

Adoptée

16. Affaires nouvelles

Réso 2016-142

a) Entretien ménager

Attendu qu'il y a plus d'argent disponible pour l'entretien ménager prévu au budget.

Attendu qu'il reste plusieurs mois avant la fin d'année et que le ménage doit être fait quand même.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'autoriser Rachèle St-Pierre a effectuer 4h00 de travaux par semaine. Il est fortement conseiller de faire une rencontre avec elle afin de redéfinir le budget 2017 et les tâches à faire.

Adoptée

17. Questions

a) Directeur des pompier – Francis Lagacé

Le directeur des pompier nous informe qu'il travaille à l'extérieur du périmètre d'intervention normal et qu'il sera rejoignable quand même mais sera sur les lieu en plus de 20 minutes. Un autre pompier responsable s'occupera de le remplacer si un incident se produit. Le service se déroulera comme normal quand même.

b) Dépense au budget

Le directeur incendie demande à avoir l'état du budget de l'année afin de bien planifier ses dépenses. Car il y aura des formations de sections 3 pour Alex et Marc-Antoine. Il doit faire l'achat de certains équipements. Il avait demander 6400\$ et a eu seulement 1500\$ au budget pour achat équipements. Achat à faire : gant 100\$ chaque et lampes de casques 160\$ chaque.

c) Test vérification pompes et échelles

Nous recevrons des factures pour les vérifications de pompes et d'échelles.

d) Peinture

Le directeur demande de faire peindre par les employés municipaux et enlever la toile de la vieille piscine d'incendie.

Réso 2016-143

e) Urgence Vie

Nous devons renouveler les trousse d'urgence, le prix sera de 150\$ environ.

Il est résolu unanimement de faire l'achat nécessaire pour renouveler les trousse d'urgence du garage, poste incendie et bureau municipal.

Adoptée

f) Camion unité d'urgence

Le directeur demande si le budget de 210000\$ est toujours valide afin de faire faire un devis pour l'unité d'urgence. Une demande est présentement en cours auprès de notre député, Monsieur Jean D'Amours, pour obtenir une subvention.

18. Levée de l'assemblée

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h18.

Pierre Daigneault

Nathalie Charron

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.